

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Kelson Investments S.à r.l. 8165



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 171

22 janvier 2015

SOMMAIRE

Darter Holdings II S.à.r.l	8168	K-Engineering	8165
Epinay S.A	8200	Kikerono Konzern S.A	8164
Euro Cible S.A	8199	Kingfisher Holdco S.à r.l	8166
FSP Investissement S.A	8197	KLECK Internationale S.A	8167
Générale Continentale Investissements		Klimt Invest S.A	8165
Magen Luxembourg S.à r.l	8201	Knauf Restaurants s.à r.l	8166
G.L.S. S.à r.l	8198	Kontz Automotive S.A	8167
Grand City Properties S.A	8203	Koulin SA	8166
GSO Aiguille des Grands Montets ESDF		Landericus Holding Limited S.à r.l	8167
(Luxembourg) S.à r.l	8203	Landericus Property Beta S.à r.l	8166
GSO Aiguille des Grands Montets Interme-		L'Apiculteur S.à r.l	8167
diateCo S.à r.l.	8203	LeasePlan Luxembourg S.A	8162
GSO MAK Funding (Luxembourg) S.à r.l.	8205	Leyton House S.A	8163
ICG European Fund 2006, No 3 S.à r.l	8176	Lux-Cleaning	8208
Investor Partners Connect S.A	8162	Manly S.A	8208
Irman Lux S.A	8162	Manwin Freesites S.à r.l	8165
Item Lux S.A.	8163	MG Ex US Holding S.à r.l	8163
JM2PM		MG Ex-US S.à r.l	8164
		MG Freesites S.à r.l	8165
JMH & CO		MG IP II S.à r.l	8167
JNB Concept S.à r.l		MG IP I S.à r.l	8166
Joan Services S.A		MindGeek S.à r.l	8162
Jorit S.A. SPF		Montcalm Investments	8208
JRF Luxembourg S.à r.l.		Sorial S.A	8207
Juno Properties S.à r.l	0102		



Investor Partners Connect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.267.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014205765/10.

(140229861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Irman Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 80.596.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014205800/10.

(140229144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Juno Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.000.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205807/9.

(140230100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

LeasePlan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Nicolas Brosius.

R.C.S. Luxembourg B 29.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 19 décembre 2014.

Franck Charpentier

Finance Director

Référence de publication: 2014205868/12.

(140230483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

MindGeek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

MindGeek S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014205975/13.

(140230163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.



MG Ex US Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

MG Ex US Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014206015/13.

(140230173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Item Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164A, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 111.460.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014205805/10.

(140231032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

JMH & CO, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9554 Wiltz, 29-33, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 159.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 23/12/2014.

Référence de publication: 2014205814/10.

(140230488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Leyton House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.480.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Leyton House S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014205870/12.

(140229476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

JNB Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.842.

Le bilan au 30 06 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205816/9.

(140230322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.



JM2PM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9669 Mecher, 23B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.569.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mecher, le 23/12/2014.

Référence de publication: 2014205815/10.

(140230787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Joan Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 17, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 59.849.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23/12/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014205817/10.

(140230549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Kikerono Konzern S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIKERONO KONZERN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014205844/12.

(140229047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Jorit S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 155.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205818/9.

(140230441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

MG Ex-US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

MG Ex-US S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014206016/13.

(140230162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.



MG Freesites S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Manwin Freesites S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

MG Freesites S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014206017/13.

(140230169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

JRF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014205820/10.

(140229655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

K-Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8123 Bridel, 7, Bei den 5 Buchen.

R.C.S. Luxembourg B 129.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205825/9.

(140229552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Kelson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kelson Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2014205828/10.

(140229025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Klimt Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.838.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014205850/12.

(140229902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.



Kingfisher Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.510,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 167.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014. Référence de publication: 2014205829/10.

(140230442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Knauf Restaurants s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 113.942.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KNAUF RESTAURANTS S.à r.l.

Référence de publication: 2014205830/10.

(140229947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Koulin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 128.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205855/9.

(140229298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Landericus Property Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 135.474.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LANDERICUS PROPERTY BETA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014205887/12.

(140230428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

MG IP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

MG IP I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014206018/13.

(140230168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.



MG IP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

MG IP II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014206019/13.

(140230172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Kontz Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014205832/10.

(140230831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

KLECK Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 90-94, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 64.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014205848/10.

(140230830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

L'Apiculteur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 126.357.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205863/9.

(140229358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Landericus Holding Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.164.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014205889/12.

(140230356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.



Darter Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 193.074.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of December;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Darter Holdings I S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 182282.

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Darter Holdings II S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.
- 3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.



- 3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.
- 3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration

- 4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

- 5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand, five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

- 6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.
- 6.4 If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.
- 6.5 A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.
 - 6.6 For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.
- 6.7 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.8 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

- 7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).
 - 7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

- 8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.
- 8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.



- 9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager.
- 9.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.4 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.
- 9.5 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman (if any), or by the manager who presided as chairman at the meeting.
- 9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

- 10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.
- 10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.
- **11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

- 12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

- 14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.
- 14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.



- 15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
- 15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Darter Holdings I S.à r.l., pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand, five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand, five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Mr. Grahame IVEY, having his address at 48 Grosvenor Street, London W1K 3HW, United Kingdom; and
- Mr. Craig SINFIELD-HAIN, having his address at 3 Domaine Brameschof, L-8290 Kehlen, Grand Duchy of Luxembourg.

Class B Manager:

- Mr. Hermanus Roelof Willem TROSKIE, having his professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; and
 - Mr. John B. MILLS, having his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.



After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Darter Holdings I S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182282,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Darter Holdings II S.à r.l. (ciaprès la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.
- 3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.
- 3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.



- 3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.
- 3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

- 5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

- 6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.
- 6.4 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- 6.5 La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.
 - 6.6 Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).
 - 7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).
- 7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.
- 8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

- 9.1 Le conseil de gérance peut nommer un président parmis ses membres et peu choisir un secrétaire, gérant ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
 - 9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants.



- 9.3 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.4 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.
- 9.5 Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans des procès-verbaux signés par le président (le cas échéant), par le gérant qui a préside comme président à la réunion.
- 9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

- 10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.
- 10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.
- 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.
- 13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

- 14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.



15. Affectation des bénéfices.

- 15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Darter Holdings I S.à r.l., prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Monsieur Grahame IVEY, ayant son adresse au 48 Grosvenor Street, Londres, W1K 3HW, Royaume-Uni; et
- Monsieur Craig SINFIELD-Hain, ayant son adresse au 3 Domaine Brameschhof, L-8290 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérant de Classe B:

- Monsieur Hermanus Roelof Willem TROSKIE, ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; et
 - Monsieur John B. MILLS, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207805/444.

(140232196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

ICG European Fund 2006, No 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.769,36.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 159.210.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December,

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ICG EUROPEAN FUND 2006, No 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 159210 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company was incorporated on 16 February 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 20 May 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1061. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

THERE APPEARED:

ICG European Fund 2006 B Limited Partnership, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, registered with the Trade and Company Register of Jersey under number 1859, acting through its general partner, ICG European Fund 2006 B GP Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, registered with the Trade and Company Register of Jersey under number 116898 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Thibaud Herberigs, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That 100% of the share capital of the Company is represented.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Authorization and approval of the change of the nominal value of the shares of the Company from their current nominal value of one euro (EUR 1) per share to one eurocent (EUR 0.01) per share so that the share capital of the Company shall be composed of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares;
- 2. Authorization and approval regarding the creation of alphabet shares and reclassification of ninety thousand (90,000) of the existing ordinary shares into ten thousand (10,000) class A shares (the Class A Shares), ten thousand (10,000) class B shares (the Class B Shares), ten thousand (10,000) class C shares (the Class C Shares), ten thousand (10,000) class B shares (the Class B Shares), ten thousand (10,000) class E shares (the Class B Shares), ten thousand (10,000) class B shares (the Class B Shares), ten thousand (10,000) class B shares (the Class B Shares), ten thousand (10,000) class B shares (the Class B Shares) having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, which are allocated to the Sole Shareholder and the immediate cancellation, as per resolution



- 5. below, of the remaining one million one hundred and sixty thousand (1,160,000) ordinary shares for no consideration payable to the Sole Shareholder (i.e., the entire amount being allocated to the Company's free reserves);
- 3. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of twelve thousand eight hundred and sixty-nine euro thirty-six eurocents (EUR 12,869.36) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twenty-five thousand three hundred and sixty-nine euro and thirty-six eurocents (EUR 25,369.36), through the creation and the issue of one million and two hundred fifty thousand (1,250,000) preferred shares and the issue of four thousand one hundred four (4,104) class A shares, four thousand one hundred four (4,104) class B shares, four thousand one hundred four (4,104) class C shares, four thousand one hundred four (4,104) class F shares, four thousand one hundred four (4,104) class G shares, four thousand one hundred four (4,104) class H shares, four thousand one hundred four (4,104) class I shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (together, the New Shares);
- 4. Subscription to, intervention of and payment by the Sole Shareholder of all the aforementioned New Shares by way of a contribution in cash;
- 5. Reduction of the share capital of the Company in order to bring it from its present amount of twenty-five thousand three hundred and sixty-nine euro and thirty-six eurocents (EUR 25,369.36) to thirteen thousand seven hundred and sixty-nine euro thirty-six eurocents (EUR 13,769.36) by way of the redemption and cancellation of one million one hundred and sixty thousand (1,160,000) ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share for no consideration payable to the Sole Shareholder (i.e., the entire amount being allocated to the Company's free reserves);
- 6. Authorization and approval of the restatement of the Company's articles of association to reflect the reduction of the nominal value of the shares, the creation of alphabet shares, the increase of the share capital of the Company, the reduction of the share capital of the Company and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association in that respect;
 - 7. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and
 - 8. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the nominal value of the shares of the Company from their current nominal value of one euro (EUR 1) per share to one eurocent (EUR 0.01) per share. As a result of the above mentioned reduction of the nominal value of the shares, the share capital of the Company is from now on composed of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.

Second resolution

The Meeting resolves to create alphabet shares and to reclassify ninety thousand (90,000) of the existing ordinary shares into ten thousand (10,000) Class A Shares, ten thousand (10,000) Class B Shares, ten thousand (10,000) Class C Shares, ten thousand (10,000) Class D Shares, ten thousand (10,000) Class E Shares, ten thousand (10,000) Class G Shares, ten thousand (10,000) Class H Shares and ten thousand (10,000) Class I Shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, which are allocated to the Sole Shareholder.

The Meeting acknowledges and for the avoidance confirms its decision that ninety thousand (90,000) of the existing ordinary shares in the share capital of the Company are reclassified into nine (9) separate classes of shares, as provided below:

- (i) ten thousand (10,000) Class A Shares;
- (ii) ten thousand (10,000) Class B Shares;
- (iii) ten thousand (10,000) Class C Shares;
- (iv) ten thousand (10,000) Class D Shares;
- (v) ten thousand (10,000) Class E Shares;
- (vi) ten thousand (10,000) Class F Shares;
- (vii) ten thousand (10,000) Class G Shares;
- (viii) ten thousand (10,000) Class H Shares; and
- (ix) ten thousand (10,000) Class I Shares.

The Meeting further notes that further to the above reclassification, the number of ordinary shares is now set at one million one hundred and sixty thousand (1,160,000) ordinary shares and that these shares, pursuant to resolution 5. below, will immediately be cancelled for no consideration payable to the Sole Shareholder (i.e., the entire amount being allocated to the Company's free reserves).

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of twelve thousand eight hundred and sixty-nine euro and thirty-six eurocents (EUR 12,869.36) in order to bring it from its current amount of



twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twenty-five three hundred and sixty-nine euro and thirty-six eurocents (EUR 25,369.36), through the creation and the issue of the New Shares namely: one million and two hundred fifty thousand (1,250,000) preferred shares, four thousand one hundred four (4,104) class A shares, four thousand one hundred four (4,104) class B shares, four thousand one hundred four (4,104) class C shares, four thousand one hundred four (4,104) class D shares, four thousand one hundred four (4,104) class E shares, four thousand one hundred four (4,104) class G shares, four thousand one hundred four (4,104) class G shares, four thousand one hundred four (4,104) class H shares, four thousand one hundred four (4,104) class I shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each together with a share premium in an aggregate amount of four million seven hundred eighty-four thousand two hundred and twenty-seven euro and three eurocents (EUR 4,784,227.03).

Fourth resolution Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby represented by Thibaud Herberigs, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, intervenes at the present Meeting and expressly declares to:

- (i) subscribe to the New Shares, each having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) for an aggregate subscription price equal to four million seven hundred ninety-seven thousand ninety-six euro and thirty-nine eurocent (EUR 4,797,096.39); and
- (ii) pay up in full the New Shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of four million seven hundred ninety-seven thousand ninety-six euro and thirty-nine eurocent (EUR 4,797,096.39).

The amount of four million seven hundred ninety-seven thousand ninety-six euro and thirty-nine eurocent (EUR 4,797,096.39) of readily available cash paid by the Sole Shareholder (the Cash Contribution) is acknowledged. Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Sole Shareholder resolves that the amount paid for the New Shares shall be allocated as follows:

- (i) twelve thousand eight hundred and sixty-nine euro and thirty-six eurocents (EUR 12,869.36) to the share capital account of the Company; and
- (ii) four million seven hundred eighty-four thousand two hundred and twenty-seven euro and three eurocents (EUR 4,784,227.03) to the share premium account of the Company.

As a result of the above, the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate amount of twenty-five thousand three hundred and sixty-nine euro and thirty-six eurocents (EUR 25,369.36), is represented by:

- (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) preferred shares;
- (ii) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class A Shares;
- (iii) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class B Shares;
- (iv) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class C Shares;
- (v) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class D Shares;
- (vi) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class E Shares;
- (vii) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class F Shares;
- (viii) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class G Shares;
- (ix) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class H Shares; and
- (x) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class I Shares.
- (xi) one million one hundred and sixty thousand (1,160,000) ordinary shares, each having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01).

Fifth resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company in order to bring it from its present amount twenty-five thousand three hundred and sixty-nine euro and thirty-six eurocents (EUR 25,369.36) to thirteen thousand seven hundred and sixty-nine euro thirty-six eurocents (EUR 13,769.36) by way of the redemption and cancellation of one million one hundred and sixty thousand (1,160,000) ordinary shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share for no consideration payable to the Sole Shareholder.

The Meeting resolves to allocate the redemption amount (i.e., eleven thousand six hundred euro (EUR 11,600)) to the free reserves of the Company it being understood that no consideration will be paid to the Sole Shareholder.

As a result of the capital reduction, the share capital of the Company is now set at thirteen thousand seven hundred and sixty-nine euro thirty-six eurocents (EUR 13,769.36), represented by one million three hundred seventy-six thousand nine hundred and thirty-six (1,376,936) shares divided into:

(i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) preferred shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01);



- (ii) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class A Shares;
- (iii) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class B Shares;
- (iv) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class C Shares;
- (v) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class D Shares;
- (vi) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class E Shares;
- (vii) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class F Shares;
- (viii) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class G Shares;
- (ix) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class H Shares; and
- (x) fourteen thousand one hundred four (14,104) Class I Shares. each having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01).

Sixth resolution

The Meeting resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety to reflect the reduction of the nominal value of the shares, the creation of alphabet shares, the increase of the share capital of the Company, the reduction of the share capital of the Company and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association in that respect and shall read henceforth as follows:

Section I - Definitions

Alphabet Share means any issued alphabet share from time to time in the capital of the Company; and Alphabet Shares means all of them;

Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent arising from the proceeds of sale or liquidation of the Equity Investments, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium and capital contribution account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Alphabet Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting). to the extent that such amount can be paid by the Company for the repurchase and cancellation of the Alphabet Shares and provided that the Available Amount shall not include any Income of the Company;

Board means the board of managers of the Company;

Cancellation Value Per Alphabet Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Alphabet Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Alphabet Shares;

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Class of Alphabet Shares means an entire Class of Alphabet Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "ICG European Fund 2006, No 3 S.à r.l.";

Equity Investment means any shares or other equity investment held by the Company which would qualify for the participation exemption as defined in article 166 of the income tax act (Loi de l'impôt sur le revenu);

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Income means receipts of the Company in the nature of income and does not, for the avoidance of doubt, include any amount received by the Company as net proceeds of disposal or on the liquidation of any Equity Investment;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Alphabet Shares;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company;

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company;

Special Dividend has the meaning given to it in article 19 of the Articles; and

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the



cancellation of the relevant Class of Alphabet Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Section II - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "ICG European Fund 2006, No 3 S.à r.l.".

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at thirteen thousand seven hundred and sixty-nine euro thirty-six eurocents (EUR 13,769.36), divided into one million three hundred seventy-six thousand nine hundred and thirty-six (1,376,936) Shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, which are divided into:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) preferred shares (the Preferred Shares), all subscribed and fully paid up;
 - fourteen thousand one hundred four (14,104) class A shares (the Class A Shares), all subscribed and fully paid up;
 - fourteen thousand one hundred four (14,104) class B shares (the Class B Shares), all subscribed and fully paid up;



- fourteen thousand one hundred four (14,104) class C shares (the Class C Shares), all subscribed and fully paid up;
- fourteen thousand one hundred four (14,104) class D shares (the Class D Shares), all subscribed and fully paid up;
- fourteen thousand one hundred four (14,104) class E shares (the Class E Shares), all subscribed and fully paid up;
- fourteen thousand one hundred four (14,104) class F shares (the Class F Shares), all subscribed and fully paid up;
- fourteen thousand one hundred four (14,104) class G shares (the Class G Shares), all subscribed and fully paid up;
- fourteen thousand one hundred four (14,104) class H shares (the Class H Shares), all subscribed and fully paid up; and
- fourteen thousand one hundred four (14,104) class I shares (the Class I Shares), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2 Contribution to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

- **Art. 6. Amendments to the Share capital.** The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.
- **Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

The Alphabet Shares shall not be entitled to any distribution, whether by dividend or otherwise, including on the liquidation of the Company, which would derive from any Income received by the Company, which shall be allocated to the Preference Shares in accordance and pursuant to the Articles.

- **Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable. In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

- **Art. 10. Redemption of shares.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Class of Alphabet Shares, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Preference Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Alphabet Shares such cancellations and repurchases of Alphabet Shares shall be made in the following order:
 - (i) Class I Shares;
 - (ii) Class H Shares;
 - (iii) Class G Shares;
 - (iv) Class F Shares;
 - (v) Class E Shares;
 - (vi) Class D Shares;
 - (vii) Class C Shares;
 - (viii) Class B Shares; and
 - (ix) Class A Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Alphabet Shares (in the order provided for above), each such Class of Alphabet Shares entitles the holders thereof (pro rata to their



holding in such Class of Alphabet Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board and approved by the General Meeting, and the holders of Alphabet Shares of the repurchased and cancelled Class of Alphabet Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Alphabet Share for each Alphabet Share of the relevant Class of Alphabet Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Companies Act.

The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

It is expected that the Company will redeem a Class of Alphabet Shares each year. In the event that no Class of Alphabet Share is redeemed in a year, the Class of Alphabet Share next in line for redemption shall be reclassified as the next Class of Alphabet Share after that (so that if the Class I Shares are not redeemed on or before 31 December 2014 they shall be reclassified as Class H Shares and so on up until to the Class A Shares where there be no further classification).

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of



an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a



written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on 1 April and ends on 31 March of the following year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.



Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from amounts received by the Company as net proceeds of disposal or on the liquidation of any Equity Investment but excluding any Income, including any share premium and capital contribution account paid any time by Shareholders with respect to the relevant Shares, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority, subject to the provisions applicable to dividend distributions as provided in the Companies Act:

- first, and subject to the provisions applicable to dividend distributions as provided in the Companies Act, the holders of Preference Shares shall be entitled to receive (i) an annual preferred and cumulative fixed annual dividend distribution in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Preference Shares held by them (the Special Dividend) as well as (ii) any dividend distribution deriving from any Income received by the Company, then;
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares held by them.

Should the whole last outstanding Class of Alphabet Shares (by alphabetical order, e.g., Class I Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution deriving from capital gains shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Alphabet Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially Class H Shares).

For the avoidance of doubt, the Alphabet Shares shall not be entitled to any distribution, whether by dividend or otherwise, including on the liquidation of the Company, which would derive from any Income received by the Company, which shall be allocated to the Preference Shares in accordance with and pursuant to the Articles.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In the event of a return of capital on liquidation the assets of the Company available for distribution among the Shareholders shall be applied pro rata as follows, after payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation:

- (i) As long as there are Preferred Shares still outstanding:
- (a) first, in repayment to the holders of the Preferred Shares in the amount of the accounting value of the Preferred Shares together with a sum equal to any arrears and accruals of the unpaid Special Dividend thereon to be calculated down to the date of return of capital and to be payable whether or not such Special Dividend have been declared or earned plus an amount equal to any Income of the Company available for distribution at such time.



- (b) second, in paying the balance (if any) to the holders of the then outstanding Alphabet Shares and all such Alphabet Shares shall rank pari passu amongst each other with respect to the liquidation proceeds, provided that such amount shall not include any Income of the Company available for distribution.
- (ii) After all the Preferred Shares have been redeemed in paying the balance (if any) to the holders of the then outstanding Alphabet Shares, all such Alphabet Shares shall rank pari passu amongst each other with respect to the liquidation proceeds.

If upon any liquidation, distribution or winding up the assets of the Company shall be insufficient to make payment of the preferential liquidation right in full to all holders of the Preferred Shares, then such assets shall be distributed among the holders of the Preferred Shares, rateably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

- **Art. 21. Statutory auditor External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.
- **Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company as well as any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to record such amendments to the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société ICG EUROPEAN FUND 2006, No 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159210 et ayant un capital social de 12.500 EUR (la Société). La Société a été constituée le 16 février 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 20 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1061. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

ICG European Fund 2006 B Limited Partnership, un limited partnership constituée et régie en vertu du droit de Jersey, ayant son siège social au 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, immatriculée auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 1859, agissant par son associé commandité gérant, ICG European Fund 2006 B GP Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu du droit de Jersey, ayant son siège social au 44 Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, immatriculée auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 116898 (l'Associé Unique),

ici représentée par Thibaud Herberigs, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que 100% du capital social de la Société est représenté.



- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Autorisation et approbation du changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel d'un euro (1 EUR) par part sociale à un montant de un centime d'euro (0.01 EUR) par part sociale de sorte que le capital social de la Société sera composé d'un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires;
- 2. Autorisation et approbation de la création de neuf catégories de parts sociales et reclassification de quatre-vingt-dix mille (90.000) des parts sociales ordinaires existantes dans dix mille (10.000) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), dix mille (10.000) parts sociales de Catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C), dix mille (10.000) parts sociales de Catégorie E), dix mille (10.000) parts sociales de Catégorie F), dix mille (10.000) parts sociales de Catégorie F), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G), dix mille (10.000) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H), dix mille (10.000) parts sociales de Catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I), ayant chacune une valeur nominal d'un centime d'euro (0,01 EUR), qui sont attribuées dans leur intégralité à l'Associé Unique et l'annulation immédiate, conformément à la résolution 5. ci-dessous, des un million cent soixante mille (1.160.000) parts sociales ordinaires restantes sans aucune contrepartie payable à l'Associé Unique (le montant total étant affecté aux réserves distribuables de la Société);
- 3. Autorisation et approbation de l'augmentation de capital de la Société d'un montant nominal de douze mille huit cent soixante-neuf euros et trente-six centimes d'euro (12.869,36 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un montant de vingt-cinq mille trois cent soixante-neuf euros et trente-six centimes d'euro (25.369,36 EUR), par la création et l'émission d'un million deux-cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles parts sociales préférentielles, et l'émission de quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie A, quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie C, quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie D, quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie E, quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie F, quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie G, quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie H, et quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie H, et quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie I, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (ensemble, les Nouvelles Parts Sociales);
- 4. Souscription à et paiement des Nouvelles Parts Sociales susmentionnées au moyen d'un apport en numéraire par l'Associé Unique;
- 5. Réduction du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille trois cent soixanteneuf euros et trente-six centimes d'euro (25.369,36 EUR) à treize mille sept cent soixante-neuf euros et trente-six centimes d'euro (13.769,36 EUR), par le rachat et l'annulation de un million cent soixante mille (1.160.000) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) sans aucune contrepartie payable à l'Associé Unique (le montant total étant affecté aux réserves distribuables de la Société);
- 6. Autorisation et approbation de la refonte des Statuts de la Société afin d'y refléter la création de neuf catégories de part sociales, l'augmentation du capital de la Société, la réduction du capital de la Société et la modification de toutes les dispositions pertinentes des Statuts de la Société à ce sujet;
 - 7. Autorisation afin de modifier le registre de parts sociales de la Société; et
 - 8. Divers.
 - III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel d'un euro (1 EUR) par part sociale à un montant de un centime d'euro (0.01 EUR) par part sociale. En conséquence de la réduction de la valeur nominale des parts sociales mentionnée ci-avant, le capital social de la Société est maintenant représenté un million deux-cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer neuf catégories de parts sociales et de reclasser quatre-vingt-dix mille (90.000) des parts sociales ordinaires existantes dans dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie A, dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie B, dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie C, dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie D, dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie F, dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie F, dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie H, dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie I, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), qui sont attribuées à l'Associé Unique.

L'Assemblée note et, afin d'éviter tout doute, confirme sa décision de reclasser quatre-vingt-dix mille (90.000) des parts sociales existantes du capital social de la Société dans neuf (9) catégories de parts sociales distinctes, telles que prévues ci-dessous:

- (i) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie A;
- (ii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie B;
- (iii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie C;



- (iv) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie D;
- (v) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vi) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie G;
- (viii) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie H; et
- (ix) dix mille (10.000) Parts Sociales de Catégorie I.

L'Assemblée note que suite à la reclassification susmentionnée, le montant total des parts sociales existantes est désormais fixé à un million cent soixante mille (1.160.000) parts sociales ordinaires et ces parts sociales, conformément à la résolution 5 mentionnée ci-dessus, seront immédiatement annulées sans aucune contrepartie payable à l'Associé Unique (le montant total sera affecté aux réserves distribuables de la Société).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de douze mille huit cent soixanteneuf euros et trente-six centimes d'euro (12.869,36 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un montant de vingt-cinq mille trois cent soixante-neuf euros et trente-six centimes d'euro (25.369,36 EUR), par la création et l'émission d'un million deux-cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles parts sociales préférentielles, et l'émission de quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie A, quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie B, quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie E, quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie E, quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie F, quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie G, quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie H, et quatre mille cent et quatre (4.104) parts sociales de catégorie I, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre millions sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cent vingt-sept euros et trois centimes d'euro (4.784.227,03 EUR).

Quatrième résolution Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par Thibaud Herberigs, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, intervient à la présente Assemblée et déclare expressément:

- (i) de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune pour un montant total de souscription égal à quatre millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-seize euros et trente-neuf centimes d'euro (4.797.096,39 EUR); et
- (ii) de payer la totalité des Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-seize euros et trente-neuf centimes d'euro (4.797.096,39 EUR).

Le montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-seize euros et trente-neuf centimes d'euro (4.797.096,39 EUR) de trésorerie disponible payé par l'Associé Unique (l'Apport en Numéraire) est reconnu. La preuve du paiement de l'Apport en Numéraire a été remise au notaire instrumentaire par le biais d'un certificat de blocage attestant la disponibilité du montant de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Associé Unique décide que le montant versé pour les Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

- (i) douze mille huit cent soixante-neuf euros et trente-six centimes d'euro (12.869,36 EUR) au capital social de la Société; et
- (ii) quatre millions sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cent vingt-sept euros et trois centimes d'euro (4.784.227,03 EUR) au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte de ce qui précède que le capital social de la Société d'un montant total désormais de vingt-cinq mille trois cent soixante-neuf euros et trente-six centimes d'euro (25.369,36 EUR), est représenté par:

- (i) un million deux-cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales préférentielles;
- (ii) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie A;
- (iii) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie B;
- (iv) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie C;
- (v) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie D;
- (vi) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie F;
- (viii) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie G;
- (ix) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie H;
- (x) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie I; et
- (xi) un million cent soixante mille (1.160.000) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominal d'un centime d'euro (0,01 EUR).



Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille trois cent soixante-neuf euros et trente-six centimes d'euro (25.369,36 EUR) à treize mille sept cent soixante-neuf euros et trente-six centimes d'euro (13.769,36 EUR), par le rachat et l'annulation de un million cent soixante mille (1.160.000) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune sans aucune contrepartie payable à l'Associé Unique (i.e., le montant total sera affecté aux réserves distribuables de la Société).

L'Assemblée décide d'affecter le montant de rachat (i.e., onze mille six cent euros (11.600 EUR)) aux réserves distribuables de la Société entendu qu'aucune contrepartie ne sera payée à l'Associé Unique.

Suite à la réduction de capital, le capital social de la Société est désormais de treize mille sept cent soixante-neuf euros et trente-six centimes d'euro (13.769,36 EUR), représenté par un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-six (1.376.936) parts sociales, divisé en:

- (i) un million deux-cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales préférentielles;
- (ii) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie A;
- (iii) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie B;
- (iv) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie C;
- (v) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie D;
- (vi) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie F;
- (viii) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie G;
- (ix) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie H; et
- (x) quatorze mille cent et quatre (14.104) Parts Sociales de Catégorie I,
- ayant chacune une valeur nominal d'un centime d'euro (0,01 EUR).

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier et remanier les Statuts dans leur intégralité afin d'y refléter la réduction de la valeur nominale des parts sociales, la création de neuf catégories de part sociales, l'augmentation du capital de la Société, la réduction du capital de la Société et la modification de toutes les dispositions pertinentes des Statuts de la Société et que les Statuts seront désormais rédigés comme suit:

Section I - Définitions

Part Sociale Alphabétique (Alphabet Share) désigne toute part sociale alphabétique émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales Alphabétiques (Alphabet Shares) les désigne dans leur ensemble;

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Montant disponible (Available Amount) désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui, dans la mesure du possible, résultent de la cession ou de la liquidation d'Investissements en Capital, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables (y compris la prime d'émission et l'apport du compte capital afin d'éviter tout malentendu) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales Alphabétiques qui doit être rachetée/annulée, mais réduite par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à affecter aux réserve(s) conformément aux exigences des lois ou des Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptabilisation afin d'éviter tout malentendu) dans la mesure où ce montant peut être payé par la Société pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Alphabétiques et à condition que le Montant Disponible n'inclut aucun Revenu de la Société;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Valeur d'Annulation par Part Sociale Alphabétique (Cancellation Value Per Alphabet Share) doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales qui est rachetée ou annulée par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques (Class of Alphabet Shares) désigne une Catégorie de Parts Sociales de la Société dans son intégralité;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) désigne "ICG European Fund 2006, No 3 S.à.r.l";

Partie Contractante (Contracting Party) a la signification qui lui est conférée à l'article 23 des Statuts;

Investissement en Capital (Equity Investment) désigne toutes parts sociales ou tout autre investissement de capital détenu par la Société et qui bénéficieraient de l'exemption de participation tel que définie à l'article 166 de la Loi concernant l'impôt sur le revenu;

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;



Revenu (Income) désigne les recettes de la Société ayant la nature de Revenu et n'inclut pas, pour éviter tout malentendu, tout montant reçu par la Société à titre de produit net de cession ou à la liquidation de toute prise de participation autre que tout dividende couru et impayé payés à une telle occasion;

Comptes Intérimaires (Interim Accounts) désigne les comptes intérimaires de la Société à la date des Comptes Intérimaires pertinents;

Date du Compte Intérimaire (Interim Account Date) désigne la date au plus tôt huit (8) jours avant celle du rachat et de l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) les désigne dans leur ensemble;

Secrétaire (Secretary) a le sens qui lui est donné à l'article 14 des Statuts;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui les Parts Sociales sont transférées ou émises de temps à autre (sauf la Société) en conformité avec les termes des Statuts; et les Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société;

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société:

Dividende Spécial (Special Dividend) a la signification qui lui est conférée à l'article 19 des Statuts;

Montant Total d'Annulation (Total Cancellation Amount) désigne le montant fixé par le Conseil approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est l'ensemble du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques sauf décision contraire de l'Assemblée Générale de la manière prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible; et

Section II - Statuts

Art. 1 er . Forme, dénomination et nombre d'Associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «ICG European Fund 2006, No 3 S.à.r.l».

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a qu'un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est de réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour créer, gérer, développer et disposer de ses actifs, tels qu'ils sont composés de temps à autre, d'acquérir, investir et disposer de toutes sortes de biens, corporels et incorporels, mobiliers et immobiliers, et notamment mais sans s'y limiter, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou accorder des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

En outre, la Société peut acquérir et vendre des propriétés immobilières, pour son propre compte, soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations relatives à des biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou des sociétés étrangères, l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre par voie de placement privé uniquement, des titres, des obligations et tout type de titres de créance sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres de créances à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou un intérêt direct ou indirect et aux entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut accorder toute assistance à ces sociétés, y compris, mais sans s'y limiter, l'assistance dans la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, une assistance financière, prêts, avances ou garanties. Elle peut nantir, transférer, grever ou créer une sûreté sur tout ou partie de ses actifs.



Les descriptions ci-dessus doivent être interprétés au sens large et leur énumération n'est pas limitative. L'objectif de la Société comprend toute transaction ou tout accord conclu par la Société, à condition que ce il ne soit pas incompatible avec les questions précédentes.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, personnelles, et immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une assemblée Générale ou, le cas échéant, de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de treize mille sept cent soixante-neuf euros et trente-six centimes d'euro (13.769,36 EUR) représenté par un million trois cent soixante-seize mille neuf cent trente-six (1.376.936) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui sont réparties de la façon suivante:

- un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles), toutes intégralement souscrites et libérées;
- quatorze mille cent et quatre (14.104) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A), toutes intégralement souscrites et libérées;
- quatorze mille cent et quatre (14.104) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B), toutes intégralement souscrites et libérées;
- quatorze mille cent et quatre (14.104) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C), toutes intégralement souscrites et libérées;
- quatorze mille cent et quatre (14.104) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D), toutes intégralement souscrites et libérées;
- quatorze mille cent et quatre (14.104) parts sociales de catégorie e E (les Parts Sociales de Catégorie E), toutes intégralement souscrites et libérées;
- quatorze mille cent et quatre (14.104) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F), toutes intégralement souscrites et libérées;
- quatorze mille cent et quatre (14.104) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G), toutes intégralement souscrites et libérées;
- quatorze mille cent et quatre (14.104) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H), toutes intégralement souscrites et libérées;et
- quatorze mille cent et quatre (14.104) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I), toutes intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques à l'exception de ce qui est prévu par les Statuts ou la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.2 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.



Art. 7. Participation aux bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

Les Parts Sociales Alphabétiques ne donnent droit à aucune distribution, que cela soit des distributions de dividendes ou autres, y compris à la liquidation de la Société, qui proviendrait de tout Revenu perçu par la Société, qui sera alloué aux Parts Sociales Préférentielles et en application des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

- **Art. 10. Rachat de Parts Sociales.** Le capital social de la Société peut être réduit par le moyen de rachat et annulation d'une ou plusieurs Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques dans leur intégralité, à condition que la Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques, à condition que la Société ne puisse à tout moment racheter et annuler les Parts Sociales Préférentielles. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales Alphabétiques, de tels annulations et rachats de Parts Sociales Alphabétiques seront faits dans l'ordre suivant:
 - (i) Parts Sociales de Catégorie I;
 - (ii) Parts Sociales de Catégorie H;
 - (iii) Parts Sociales de Catégorie G;
 - (iv) Parts Sociales de Catégorie F;
 - (v) Parts Sociales de Catégorie E;
 - (vi) Parts Sociales de Catégorie D;
 - (vii) Parts Sociales de Catégorie C;
 - (viii) Parts Sociales de Catégorie B; et
 - (ix) Parts Sociales de Catégorie A.

En cas de réduction du capital social par le moyen de rachat et annulation de toute Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques (dans l'ordre donné ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques donne le droit à leurs détenteurs (au prorata de leur détention dans une telle Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques) à une part du Montant Total d'Annulation tel qu'il est fixé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale, et les détenteurs de Parts Sociales Alphabétiques de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale Alphabétique pour chaque Part Sociale Alphabétique de la Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques concernée détenue par ces derniers et annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

La Société a le pouvoir d'acquérir les Parts Sociales de son propre capital social à condition qu'elle dispose de réserves distribuables et de fonds suffisants à cet effet.

L'acquisition et la cession par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son capital social se fait au moyen d'une résolution aux termes et conditions fixés par l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité relatives à la modification des Statuts s'appliquent conformément à l'article 16 de ces Statuts.

Il est prévu que la Société rachètera une Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques chaque année. Dans le cas où aucune Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques n'est remboursé dans une année, la Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques concernée par le prochain rachat doit être reclassée comme la prochaine Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques (de sorte que si les Parts Sociales de Catégorie I ne sont pas rachetées le ou avant le 31 Décembre 2014) elles seront reclassées en Parts Sociales de Catégorie H et ainsi de suite jusqu'à atteindre la Catégorie A de Parts Sociales Alphabétiques lorsqu'il n'y a plus d'autre classification.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.



Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant, de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant, l'Associé Unique, peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite cidessus

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.



Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compterendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générales.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Tant que la Société n'a qu'un seul Associé, l'Associé Unique a les mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence dans ces Statuts aux décisions prises ou pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale désigne les décisions prises ou pouvoirs exercés par l'Associé Unique.

En cas de pluralité d'Associés, toute assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2 Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation - dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.



Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer.

La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (¾) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associé(s), ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 er avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés.

Chaque année au cours laquelle la Société décide de distribuer des dividendes, tirés de bénéfices nets et de réserves distribuables provenant de montants reçus par la Société tels que les produits nets de cession ou de liquidation d'un Investissement en Capital, mais à l'exclusion de tout Revenu, y compris toute prime d'émission et apport du compte de capital payé à tout moment par les Associés en ce qui concerne les Parts Sociales concernées, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant, sous réserve des dispositions applicables aux distributions de dividendes, comme prévu dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales:

- en premier lieu, et sous réserve des dispositions applicables aux distributions de dividendes, comme prévu dans la Loi de 1915, les détenteurs de parts Sociales Préférentielles recevront (i) une distribution annuelle de dividende annuel, fixe, cumulatif et préférentiel d'un montant de zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des parts Sociales Préférentielles détenues par eux (le Dividende Spécial) ainsi que (ii) toute distribution de dividendes provenant de tout Revenu perçu par la Société, puis;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A recevront des distributions de dividendes l'année en question d'un montant égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A détenues par eux, alors;



- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie B détenues par eux, alors;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie D détenues par eux, puis;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E détenues par eux, alors;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F détenues par eux, alors;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G détenues par eux. alors:
- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H détenus par eux, alors;
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I recevront des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I détenues par eux.

Si l'ensemble de la dernière Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques (par ordre alphabétique, par exemple, les Parts Sociales de Catégorie I) a été annulée suite à son rachat, cession, ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes provenant de plus-values sera alors alloué à la dernière Catégorie de Parts Sociales Alphabétiques précédente dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, d'abord la Catégorie H de Parts Sociales).

Afin d'éviter tout malentendu, les Parts Sociales Alphabétiques ne donneront droit à aucune distribution, que ce soit par dividendes ou autrement, y compris sur la liquidation de la Société, qui découlerait de tout Revenu perçu par la Société, qui sera alloué aux Parts Sociales Préférentielles conformément et en application des Statuts.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

En cas d'un remboursement de capital à la liquidation les actifs de la Société disponibles pour distribution aux Associés doivent être appliquées au prorata comme suit, après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation:

- (i) Tant qu'il y a des Parts Sociales Préférentielles encore en circulation:
- (a) d'abord, dans le remboursement aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles du montant de la valeur comptable des Parts Sociales Préférentielles ainsi qu'une somme égale à tous les arriérés et charges du Dividende Spécial impayé sur celui-ci doit être calculé jusqu'à la date de remboursement du capital et pour être payables ou non de tels dividendes spéciaux ont été déclarés ou acquis plus un montant égal à tout le Revenu de la Société disponible pour distribution à ce moment.
- (b) deuxièmement, pour payer le solde (le cas échéant) aux détenteurs de Parts Sociales Alphabétiques alors en circulation et toutes ces Parts Sociales Alphabétiques sont de même rang entre eux à l'égard des produits de liquidation, à condition que ce montant ne comprenne pas tout Revenu de la Société disponible pour distribution.
- (ii) Lorsque toutes les Parts Sociales Préférentielles ont été rachetées dans le paiement du solde (le cas échéant) aux détenteurs des Parts Sociales Alphabétiques en circulation, toutes ces Parts Sociales Alphabétiques prennent le même rang entre elles concernant les produits de la liquidation.
- Si, lors de la liquidation, la distribution ou la liquidation des actifs de la Société sera insuffisante pour effectuer le paiement du droit préférentiel de liquidation en totalité à tous les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, alors ces



actifs seront répartis entre les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles en proportion de la totalité des montants auxquels ils auraient droit respectivement.

Art. 21. Réviseur(s) d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être auditée par un réviseur d'entreprises si elle a plus de vingt-cinq (25) Associés. Un réviseur d'entreprises agrée doit être nommé chaque fois que la dispense prévue à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 relative au registre du commerce et des sociétés et comptes financiers et comptables des sociétés ne s'applique pas.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements indiqués ci-dessus, et donne le pouvoir et autorise n'importe lequel des gérants de la Société et n'importe lequel des avocats/juristes ou employés de King & Wood Mallesons de procéder sous leur seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des modifications nécessaires.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et frais sous quelle que forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille sept cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'année et le jour écrits en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: THIBAUD hERBERIGS, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2014. Relation: RED/2014/2465. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014208054/1190.

(140233080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

FSP Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.957.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société de droit panaméen JERRYLANE COMPANY S.A., ayant son siège à Calle Aquilino de La Guardia N. 8, Panama, (République de Panama), inscrite au "Registro Publico de Panama" sous le numéro 542583, Doc. 1030127.

Laquelle comparante est ici représentée par Monsieur Rob SONNENSCHEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 14 novembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme FSP INVESTISSEMENT S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127957 (NIN 2007 2213 360), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1380 du 6 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2939 du 10 décembre 2008.



- II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.
 - III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.
- IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société FSP INVESTISSEMENT S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société FSP INVESTISSEMENT S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société de droit panaméen JERRYLANE COMPANY S.A., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société FSP INVESTISSEMENT S.A. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
 - la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel;
 - pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
 - le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207955/54.

(140232725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

G.L.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.231.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

Le onze décembre,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Monsieur Pascal MOLINARI, administrateur de société, né à Longeville-lès-Metz le 16 mars 1958, demeurant à F-57000 Plappeville, 50, rue de Tignomont,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée "G.L.S. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8399 Koerich, 7, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 231, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1365 du 20 septembre 2002.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "G.L.S. S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-€) chacune, entièrement libérées.
- III.- Que l'associé déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "G.L.S. S.à r.I.".
- IV.- Que le comparant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société, et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.



- V.- Que le comparant déclare que les dettes connues seront payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
 - VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-8399 Koerich, 7, route d'Arlon.
- IX.- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MOLINARI, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 décembre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014207958/46.

(140232749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Euro Cible S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.317.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christophe KRONWITTER, conseil économique, né à Günzburg (République Fédérale d'Allemagne), le 1 er juillet 1959, demeurant à CH-6926 Montagnola, Via Nagra 18 (Suisse).

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "EURO CIBLE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67317, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 12 février 1999,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jacques DELVAUX, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 du 18 juillet 2001;

- 2) Que le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 420.000,- (quatre cent vingt mille euros), divisé en 16.800 (seize mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- 3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");
 - 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume



l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
 - 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins au domicile de l'Actionnaire Unique Monsieur Christophe KRONWITTER à CH-6926 Montagnola, Via Nagra 18 (Suisse).
- 13) Que les livres et documents de la Société, présentement dissoute, sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. KRONWITTER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207889/60.

(140233094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Epinay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 66.184.

L'an deux mille quatorze,

le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «EPINAY S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié du 24 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 17 novembre 1998, sous le numéro 837 et page 40156. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66 184. Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 03 décembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial en date du 30 janvier 2008, sous le numéro 248 et page 11868.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rémy WELSCHEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:



A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «EPINAY S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
 - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LECLERC, V. BOSSI, R. WELSCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17882. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014207880/66.

(140233325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Générale Continentale Investissements Magen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.416.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

PASAR S.A., a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 60, avenue Hoche, 75008 Paris, France, and registered with the Trade and Companies' Register of Paris, under the number 348 929 712,

represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:



The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "GENERALE CONTINENTALE INVESTIS-SEMENTS MAGEN LUXEMBOURG S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 31 st, 2007, published in Mémorial C, number 1702 of August 10 th, 2007,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 129.416 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company.

The subscribed capital of the company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paidup.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as aforesaid, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the sole manager for its mandate up to this date.

That the Sole shareholder, represented as aforesaid, declares that the dissolution and liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at registered office of the Company.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be eight hundred euros (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PASAR S.A., une société constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 60, avenue Hoche, 75008 Paris, France, et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 348.929,

représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'associée unique («l'Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «GENERALE CONTI-NENTALE INVESTISSEMENTS MAGEN LUXEMBOURG S.à r.l.», avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1702 le 10 août 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.416 (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de liquider la Société.

Le capital social de la société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-), entièrement souscrites et libérées.



En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associée Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, au gérant unique pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare que la dissolution et liquidation de la Société sont clôturées et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en 5 langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014. LAC/2014/60501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207959/104.

(140232678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Grand City Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 165.560.

Statuts coordonnes déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207975/10.

(140232976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

GSO Aiguille des Grands Montets IntermediateCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. GSO Aiguille des Grands Montets ESDF (Luxembourg) S.à r.l.).

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 192.167.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

GSO Aiguille des Grands Montets Fund III LP, a limited partnership organized under the laws of Ontario (Canada), with registered office at 50, Queen Street North, Suite n°1020, Kitchener, N2H 6M2 Ontario (Canada), registered in the Ontario Ministry of Government Services under the number 230991382, acting through its general partner, GSO Aiguille des Grands Montets GP Ltd., having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin



Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered in the Registrar of Exempted Companies in the Cayman Islands under the number WK-281124 (the "Sole Shareholder"),

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company GSO Aiguille des Grands Montets ESDF (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 192167, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3841 dated 11 December 2014 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.
- The Company's corporate capital is fixed at EUR 20,000.-(twenty thousand Euro) represented by 20,000 (twenty thousand) shares of EUR 1.- (one Euro) each.
 - The agenda is worded as follows:
 - 1. Amendment of article 4 of the Company's articles of association, so to have henceforth the following wording:
 - " Art. 4. Name. The Company will have the name "GSO Aiguille des Grands Montets IntermediateCo S.à r.l.""
 - 2. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then passes the following resolution:

Sole resolution

Article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth have the following wording:

" Art. 4. Name. The Company will have the name "GSO Aiguille des Grands Montets IntermediateCo S.à r.l.""

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Pardevant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

GSO Aiguille des Grands Montets Fund III LP, une société de droit de la province d'Ontario (Canada), établie et ayant son siège social à 50, Queen Street North, bureau n°1020, Kitchener, N2H 6M2 Ontario (Canada), immatriculée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux d'Ontario sous le numéro 230991382, dûment représentée par son general partner, GSO Aiguille des Grands Montets GP Ltd., ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, lles Cayman immatriculée auprès du Registrar of Exempted Companies des lles Cayman sous le numéro WK-281124 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée GSO Aiguille des Grands Montets ESDF (Luxembourg) S.à r.l., établie et ayant son siège social à 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192167, constituée



suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3841 en date du 11 décembre 2014 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 20.000,- (vingt mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.
 - L'ordre du jour est conçu comme suit:
 - 1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:
 - « Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination "GSO Aiguille des Grands Montets IntermediateCo S.à r.l."»
 - 2. Divers.

L'Associé Unique prend ensuite la résolution suivante:

Résolution unique

L'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination "GSO Aiguille des Grands Montets IntermediateCo S.à r.l."»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CHANTRAIN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22/12/2014. Relation: EAC/2014/17834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29/12/2014.

Référence de publication: 2014207999/96.

(140232504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

GSO MAK Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.067.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GSO MAK Fund LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered in the Division of Corporations of the State of Delaware under the number SRV 100656189-4836237, represented by its general partner, GSO MAK Associates LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 280 Park Avenue, 11 th Floor, New York, New York 10017, United States of America,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I.- GSO MAK Fund LP is the sole shareholder of GSO MAK Funding (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under



the number B 159067 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, dated 11 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1012 dated 16 May 2011. The articles of incorporation of the Company have not been amended.

II.- The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

All 12,500 (twelve thousand five hundred) shares are owned by the sole shareholder GSO MAK Fund LP, prenamed.

GSO MAK Fund LP, represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

- The sole shareholder, representing the whole Company's corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities, and decides to dissolve and to liquidate the Company with immediate effect.
- The sole shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.
 - Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.
- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at the Company's registered office, in L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.
- III.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour de décembre.

Pardevant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GSO MAK Fund LP, une société de droit l'Etat du Delaware, établie et ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 États-Unis, immatriculée au Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro SRV 100656189-4836237, représentée par son general partner GSO MAK Associates LLC, une limited liability company établie sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 280 Park Avenue, 11 th Floor, New York, New York 10017 États-Unis,

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- GSO MAK Fund LP est l'associée unique de GSO MAK Funding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159067 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1012 du 16 mai 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.
- II.- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales sont détenues par l'associée unique, GSO MAK Fund LP, préqualifiée.

- GSO MAK Fund LP, représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:
- L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités et décide de dissoudre et de liquider la société avec effet immédiat.



- L'associée unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.
 - Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans au siège de la Société, à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.
- III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CHANTRAIN, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22/12/2014. Relation: EAC/2014/17835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24/12/2014.

Référence de publication: 2014208002/98.

(140232118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Sorial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 77.757.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FINALUX, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122703, une succursale luxembourgeoise de droit étranger de FINAKEY S.A., une société anonyme, de droit suisse, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Genève sous le numéro CH-660-0568983-7, (l'Actionnaire Unique),

représentée par Madame Rachida MARTINOT, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SORIAL S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77757, a été constituée suivant acte de Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 125 du 19 février 2001.
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze euros (75,- EUR), entièrement libérées;
- que l'Actionnaire Unique, précité, étant devenue seul propriétaire de toutes les actions et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 26 novembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;



- l'Actionnaire Unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 26 novembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
 - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martinot, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60226. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207405/59.

(140231675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Lux-Cleaning, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 4, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 167.054.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205938/9.

(140229678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Manly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205955/9.

(140230949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Montcalm Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 95.863.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205980/9.

(140229945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck